

Mesdames, Messieurs,

Liberté – Égalité – Fraternité

Liberté : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui

Ainsi, la République nous garantit la Liberté de conscience, liberté de croire ou de ne pas croire. La religion n'est pas bannie de notre société, elle doit se faire de manière individuelle et dans le cercle de l'intime.

André Malraux a dit « [...] la tâche du XXI^e siècle sera de réintroduire les dieux dans l'homme [...] qui sont les torches, une à une, allumées par l'homme, pour éclairer la voie qui l'arrache à la bête ». Malheureusement, depuis quelques années, cette course aux torches se fait dans un courant identitaire et fondamentaliste qui confine à l'endoctrinement grégaire. Nous voulons rendre hommage à M. Samuel Paty qui œuvrait à éclairer les élèves dans l'esprit du siècle des Lumières.

L'article 111-1 du code de l'éducation stipule : Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

Nous avons dans l'éducation nationale une Charte : la Charte de la laïcité. Un sondage du CNAL (Comité national d'Action Laïque) a été fait en 2018 auprès des enseignants sur la laïcité à l'école. Les résultats questionnent sur certaines réponses : la charte n'est affichée que dans $\frac{3}{4}$ des établissements alors que cela devrait être 100 %. Lors d'une réunion de professeurs, elle n'est présentée qu'à 28 % dans le 2^d degré. Elle n'est signée par les parents d'élèves qu'à 32 % dans le 2^d degré. Enfin, elle n'est présentée dans les réunions de parents qu'à 14 %, toujours au 2^d degré.

Ce sondage met en évidence que la Charte n'est pas un support assez exploité par le personnel de l'éducation nationale et donc n'est pas assez connu, transmis pour cadrer les missions de l'école sur les valeurs de la République et sécuriser le dialogue.

Une équipe académique Laïcité et fait religieux existe dans l'Académie Orléans-Tours dont les référents sont Florence Chaix et Thibaud Pontillon. Comment cette équipe intervient-elle auprès des personnels de l'éducation nationale ? Participe-t-elle à des ateliers de formation continue auprès des personnels ?

Égalité : le principe d'égalité des droits est source de tensions. En effet, si cette crise sanitaire projette l'école comme étant essentielle à notre société, elle rappelle aussi ses difficultés : la reproduction en son sein des inégalités sociales. Dans cette perspective, le respect de la distanciation sociale impacte tous les élèves et davantage les plus fragiles en cassant leur relation aux apprentissages et à l'exigence de l'évaluation. Il en va de même pour les enseignants. Nous sommes donc tous confrontés aux conséquences de la formule : « l'enfer est pavé de bonnes intentions ». À vouloir protéger, nous produisons des désordres dont la durée et la persistance ne pourront s'évaluer que sur le long terme. Deux problématiques

DÉCLARATION LIMINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 - CDEN

émergent de cette situation : la santé psychologique des élèves et des adultes est altérée et le manque de personnel dans la médecine scolaire se fait cruellement sentir.

Ensuite, les modes pédagogiques sont bousculés : présentiel, distanciel, hybride. Pourtant, l'éducation nationale a développé, depuis longtemps, l'enseignement distanciel pour les enfants hospitalisés. Nous souhaiterions que le transfert de ses pratiques se fasse largement à l'ensemble de la communauté éducative. Pour cela, enseignants et élèves doivent tous être équipés d'outils informatiques et être formés régulièrement.

Cette entrée en force, du numérique à l'école, bouleverse les habitudes et nos budgets. Comment donc favoriser des tiers lieux éducatifs à l'école et dans chaque commune ?

Enfin, les États généraux du numérique pour l'éducation du 4 et 5 novembre dernier ont plébiscité les ENT. Cet espace est reconnu comme étant un bon canal de diffusion d'informations à développer : quels sont les nouveaux usages qui vont être accessibles sur l'ENT ? De même, pour créer de la cohérence entre le 1^{er} et le 2^d degré, il a été pointé la nécessité de développer un ENT au 1^{er} degré. Qu'en est-il sur le terrain ?

Fraternité : si la Liberté et l'Égalité sont des droits, la fraternité est une obligation de chacun vis-à-vis d'autrui (selon Paul Thibaud, philosophe). La fraternité est à l'origine de la notion de communauté non pour être dans l'entre-soi, mais pour cultiver la valeur du collectif. Dans ce sens, la communauté éducative devrait être un lieu où les regards croisés nourrissent une réflexion sur l'accompagnement des élèves.

Cependant, l'école de la République du XIX^e siècle en s'émancipant de l'école faite par l'Église et l'Armée a favorisé l'émancipation des élèves de leurs parents. Depuis les années 70, l'éducation nationale s'inscrit dans une inclusion des parents d'élèves avec la création de la communauté éducative. Puis, un décret en 2006 rappelle le rôle et la place des parents à l'école.

Nous sommes en 2020, et constatons que ce décret, sur le terrain, est rarement maîtrisé par le personnel de l'éducation nationale. De plus, au regard de la situation sanitaire actuelle, nous notons la prise de raccourcis, depuis la rentrée 2020, dans la mise en place des instances éducatives ou administratives avec des mises à l'écart des représentants de parents d'élèves.

C'est pourquoi nous souhaiterions participer à des ateliers de mises en situation dans les INSPÉ pour éclairer la compétence 12 intitulée « Coopérer avec les parents d'élèves » du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de faciliter le dialogue entre les futurs enseignants avec les parents d'élèves.

Nous vous remercions de votre écoute.